

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
LUNDI 7 JUILLET 2025**

**DÉLIBÉRATION N°2025-155**

|                           |    |                                                                           |
|---------------------------|----|---------------------------------------------------------------------------|
| Conseillers en exercice : | 77 | L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-neuf heures,           |
| Présents :                | 46 | le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à                |
| Absents excusés :         | 17 | la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,                   |
| Pouvoirs :                | 14 | après convocation légale en date du 1 <sup>er</sup> juillet 2025, sous la |
| Votants :                 | 60 | Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.                                    |

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

MME Béatrice ANTONY, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marine NEGRE, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à MME Annick MALLET  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER  
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT  
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à M. David VITAL  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC  
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC  
MME Bernadette RESCHE donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 JUL 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

**11 JUL 2025**  
Accusé de réception en préfecture  
12-20-6666-2025-0000-2025-155-BF  
Date de télétransmission : 11/07/2025  
Date de réception préfecture : 11/07/2025

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET :            MAILLAGE DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUES DES PAYS DE SAINT-FLOUR PHASE 2 - RESTRUCTURATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA STATION THERMALE DE CHAUDES-AIGUES - AJUSTEMENT DE L'AP/CP**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2024-273 en date du 18 décembre 2024 relative à la réhabilitation de l'office de tourisme de la station thermale de Chaudes-Aigues dans les locaux du Moulin Juéry et à l'approbation des demandes de subventions 2025 auprès de l'Etat au titre de la DSIL/DETR ;

**Vu** la non-obtention des subventions sollicitées au titre de la DETR/DSIL ;

**Considérant** la décision de l'Etat d'allouer une enveloppe spécifique Fonds vert aux collectivités ayant adopté leurs PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) et de fixer l'enveloppe PCAET Est-Cantal mobilisable, à hauteur de 580 000 €, répartie par l'Etat entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté ;

**Vu** les résultats des consultations d'entreprises et l'impact sur le coût du projet s'élevant à 755 986.00 € HT ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

**Vu** l'instruction budgétaire M57 ;

**Vu** la délibération n°2024-127 en date du 10 avril 2024 portant création d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) relative à l'opération d'aménagement de l'office de tourisme de Chaudes Aigues ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement de l'autorisation de programme/crédits de paiements au vu de l'évolution du calendrier, du coût de l'opération et des financements obtenus comme suit :

| Exercice                                         | Réalisé 2024 | 2025      | 2026         | TOTAL AP/CP TTC  |
|--------------------------------------------------|--------------|-----------|--------------|------------------|
| <b>Montant des crédits de dépenses par année</b> | 39 837,37 €  | 360 000 € | 507 362.63 € | <b>907 200 €</b> |
| <b>Recettes prévisionnelles par année</b>        |              | 219 630 € | 333 887 €    | <b>553 517 €</b> |
| <b>Autofinancement et FCTVA</b>                  | 39 837.37 €  | 140 370 € | 173 475.63 € | <b>353 683 €</b> |

**Considérant** que les crédits budgétaires 2025 doivent être ajustés en conséquence par décision modificative comme suit :

| DEPENSES                            |               |             | RECETTES   |                        |             |
|-------------------------------------|---------------|-------------|------------|------------------------|-------------|
| ARTICLE                             | DESIGNATION   | MONTANT     | ARTICLE    | DESIGNATION            | MONTANT     |
| <b>BUDGET GENERAL- OPERATION 71</b> |               |             |            |                        |             |
| c/2312-71                           | Constructions | - 280 000 € | c/1321-71  | Subvention Etat        | 81 651 €    |
|                                     |               |             | c/1323-71  | Subvention Département | - 91 239 €  |
|                                     |               |             | c/13272-71 | Subvention Région      | - 50 630 €  |
|                                     |               |             | c/1641-01  | Emprunt                | - 219 782 € |

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250707-DELIB2025-155-BF  
Date de télétransmission : 14/07/2025  
Date de réception préfecture : 14/07/2025



**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 19 juin 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

± **APPROUVE le projet de réhabilitation du moulin Juéry / office de tourisme de Chaudes-Aigues ;**

± **DECIDE D'AJUSTER le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessus ;**

± **AUTORISE Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;**

± **ADOpte la décision modificative telle que présentée ci-dessus ;**

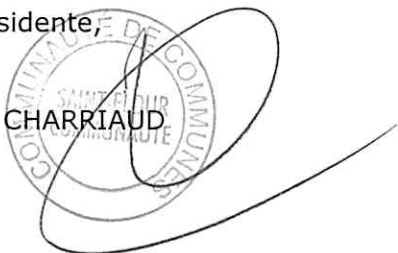
± **AUTORISE Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.**

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

